



Numéro de la consultation : 2026AC000088

Numéro du Contrat : 2026AC000088

Service : NO - DR Normandie

Montant maximal global : € TTC

Montant forfaitaire : € TTC

Quantité de bons de commande maximum : 12

soit un montant maximum de bons de commande de : € TTC

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Assistance à Maitrise d'Ouvrage chargée d'accompagner les collectivités de manière collective et individuelle au changement de comportement pour la mise en place d'ateliers de concertation afin de réduire les déchets verts en normandie.

Acheteur

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement ayant son siège social :

20 Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS Cédex 01 inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309

représentée par Madame Patricia BLANC

agissant en qualité de Directrice générale déléguée

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part

Et :

La société, forme juridique :

Siège social :

N° SIRET :

représentée par :

agissant en qualité de :

désignée ci-après par « **le titulaire** »

d'autre part.

Ci-après désignées individuellement par la « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

Sommaire

1. Contractant	3
2. Objet de l'accord-cadre	4
3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution	4
3.1 Reconduction	4
4. Dispositions financières	4
4.1 Montant de la rémunération	4
4.2 Modalités de versement de la rémunération	5
5. Responsables respectifs et coordonnées	6
6. Annexes de l'acte d'engagement	6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres finales.

☐ Le signataire :

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

☐ engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

☐ Le mandataire (1) :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet : Assistance à Maitrise d'Ouvrage chargée d'accompagner les collectivités de manière collective et individuelle au changement de comportement pour la mise en place d'ateliers de concertation afin de réduire les déchets verts en normandie.

3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 18 mois à compter de sa date de notification définie à l'article « Validité » du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

3.1 Reconduction

L'accord-cadre ne sera pas reconduit.

4. Dispositions financières

4.1 Montant de la rémunération

4.1.1. Prestations forfaitaires

Le titulaire percevra à titre de rémunération des prestations réalisées un montant global et forfaitaire de.....euros TTC, dont 6 090 euros au titre de la TVA comprenant en particulier tous les frais liés directement ou indirectement à l'exécution des prestations, objet du présent accord-cadre.

Ce montant est ferme, définitif et non révisable.

Les données de base correspondant aux prestations commandées utilisées pour déterminer le prix fixé ci-dessus, sont indiquées dans l'annexe financière du présent accord-cadre.

Compte tenu du caractère forfaitaire du prix ainsi fixé, toute variation de ces données ne saurait en aucun cas être invoquée par le titulaire comme justifiant une demande de modification de ce prix.

4.1.2. Prestations à prix unitaires

Le titulaire percevra à titre de rémunération des prestations les prix unitaires appliqués aux quantités effectivement commandées, exécutées et livrées à l'ADEME.

Le présent accord-cadre ne comprend aucun montant minimum. L'ADEME n'est pas tenue de commander les prestations objets du présent accord-cadre. Notamment, en cas de résiliation de l'accord-cadre pour un motif d'intérêt général, le titulaire ne peut prétendre à aucun droit à obtenir une indemnisation du bénéfice qu'il manquerait, faute d'un engagement de commande ferme.

Le montant total de rémunération que le titulaire peut percevoir en application du présent accord-cadre ne peut pas dépasser le montant maximum de euros TTC, calculé par application des prix unitaires fixés en annexe du présent Acte d'Engagement.

Ces prix unitaires comprennent en particulier tous les frais liés directement ou indirectement à l'exécution des prestations, objet du présent accord-cadre.

4.2 Modalités de versement de la rémunération

4.2.1. Prestations forfaitaires

4.2.1.1. Montant et remboursement de l'avance

Une avance de 20% du montant initial de l'accord-cadre, soit Euros T.T.C, sera versée au titulaire après l'entrée en vigueur de l'accord-cadre. Si le titulaire relève de la catégorie « grande entreprise » ce versement sera subordonné à la réception préalable par l'ADEME d'une demande écrite du titulaire.

Le remboursement de l'avance sera opéré, par précompte, soit sur le montant du solde lorsqu'il n'y a pas d'acompte soit sur le montant des sommes dues à titre d'acompte(s).

4.2.1.2. Modalités de paiement

- un acompte de 50 %, soit euros T.T.C, après approbation par l'ADEME du rapport d'avancement prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes ;
- 50 % pour solde, soit euros T.T.C à l'approbation par l'ADEME du rapport final définitif tel que prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

4.2.2. Prestations à prix unitaires

La rémunération du Titulaire sera versée par l'ADEME dans les conditions suivantes :

Pour chaque bon de commande, le montant de la rémunération sera versé au Titulaire par l'ADEME au fur et à mesure de la réalisation des prestations commandées, de la manière suivante :

- Une avance de 20% sera versée au titulaire après l'entrée en vigueur du bon de commande. Le remboursement de l'avance sera opéré, par précompte, sur le montant du solde.
- le solde, à la réception des prestations commandées d'une part, et après approbation par l'ADEME du bon de livraison prévu à l'article 3.4 du CCAP, et sur présentation d'une facture pour solde du montant du terme considéré, faisant apparaître le détail des prestations réalisées correspondantes.

5. Responsables respectifs et coordonnées

a) pour l'ADEME

Emilie NOURRISSON sera chargé(e) de suivre l'exécution du présent accord-cadre.

Laure GRENECHE LESIEUR sera chargé(e) du suivi administratif du présent accord-cadre.

b) pour le titulaire

Monsieur / Madame.....sera chargé(e) de l'exécution du présent accord-cadre.

6. Annexes de l'acte d'engagement

Les annexes du présent acte d'engagement sont :

- l'annexe financière ;
- la désignation des co-traitants et la répartition des prestations.

Pour le Titulaire,
(Nom, Prénom et qualité)

Pour l'ADEME
et par délégation,

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Co-traitant n°1	Co-traitant n°2	Co-traitant n°3	Co-traitant n°4
La société, forme juridique :				
Siège social :				
N° SIRET :				
Représentée par :				
Agissant en qualité de :				
Adresse de l'établissement (si différent du siège social) :				

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT (€)	Taux T.V.A.	Montant TTC (€)
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	Totaux :			